

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juillet 2012

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour M. DUCASSE), MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE) , BATS, Mme BERBILLE, Mme ROLLIN, MM. CABANNES, DUPOUY, MARSAN, LASSUS (a procuration pour Mme ROCA), Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), M. DUCASSE (a donné procuration à Mme DEGOS), Melle POLESE, Mmes DUBUN, ROCA (a donné procuration à M. LASSUS), M. MOUCHEBOEUF, Mme LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n° 5

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS, Adjointe au Maire

OBJET : Forfait Restauration

Il est proposé à notre assemblée d'augmenter de 0.05€ le tarif des repas au groupe scolaire Jules Ferry, à compter de la rentrée de septembre 2012.

Ils se décomposeront comme suit :

En maternelle régime permanent:

- QF > 750 € ancien tarif 2.80 € nouveau tarif 2.85 €
- QF < 750 € ancien tarif 2.30 € nouveau tarif 2.35 €

En maternelle régime occasionnel :

- QF > 750 € ancien tarif 2.90 € nouveau tarif 2.95 €
- QF < 750 € ancien tarif 2.40 € nouveau tarif 2.45 €

En élémentaire régime permanent:

- QF > 750 € ancien tarif 2.90 € nouveau tarif 2.95 €
- QF < 750 € ancien tarif 2.40 € nouveau tarif 2.45 €

En élémentaire régime occasionnel :

- QF > 750 € ancien tarif 3.00 € nouveau tarif 3.05 €
- QF < 750 € ancien tarif 2.50 € nouveau tarif 2.55 €

Tarifs exceptionnels : ancien tarif 3.50 € nouveau tarif 3.55 €

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE l'augmentation de 0.05€ du tarif des repas au groupe scolaire Jules Ferry, à compter de la rentrée de septembre 2012 et le passage du QF à 750 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

